

 <p>N°18072</p>	<p style="text-align: center;">Liste des délibérations</p> <p style="text-align: center;">Conseil Communautaire du 30 novembre 2023</p>
<p>Le 30 novembre 2023 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 24 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p>Présents :</p> <p>ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Huguette PANOZZO - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON - MARGAUX-CANTENAC : Sophie MARTIN - SOUSSANS : Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE</p> <p>Absents excusés :</p> <p>Monique DIGEON pouvoir à Huguette PANOZZO, Christian VELLA pouvoir à Didier MAU, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL, Chantal PERNEGRE</p>
<p>Secrétaire de séance : Sylvain LALANNE</p>	<p>Conseillers en exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 27 Votants : 29</p>

Délibérations examinées le 30 novembre 2023

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

- 1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 - Approbation [Adoption à l'unanimité]
- 2 - Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales – Décision [Adoption à l'unanimité]
- 3 - Syndicat Mixte pour la réalisation et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage – Désignation d'un représentant [Adoption à l'unanimité]
- 4 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Désignation de membres [Adoption à l'unanimité]
- 5 - Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]
- 6 - Prise en charge d'une contravention routière, suite à omission de déclaration du conducteur - Approbation [Adoption à l'unanimité]
Un agent de la collectivité a commis un excès de vitesse avec un véhicule de service. Il a payé l'amende en résultant. Cependant, l'autorité territoriale n'a pas déclaré à l'administration compétente l'identité du conducteur, ce qui constitue une infraction. La présente délibération permet une prise en charge du montant de l'amende par la collectivité.
- 7 - Adhésion à l'Association syndicale libre de gestion forestière d'Arsac - Décision [Adoption à l'unanimité]
La collectivité possède près de 9 ha de parcelles forestières dans le périmètre d'action de l'ASL de gestion forestière d'Arsac. Il est décidé d'adhérer à cette association qui assure une mission d'entretien des espaces forestiers.

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Frédéric AURIER

- 8 - Signature de la Convention Territoriale Globale pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 - Approbation [Adoption à l'unanimité]
La fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et l'évolution en parallèle des modalités de conventionnement de la CNAF avec les collectivités territoriales par la mise en place des Conventions Territoriales Globales (CTG) a incité la CdC à redéfinir un projet politique social et familial à l'échelle de son territoire. Une démarche de consultation, de concertation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire a ainsi pu être menée sur 2023 permettant ainsi de définir les enjeux et orientations politiques retenues à travers un diagnostic territorial. Ce travail se poursuivra en 2024 pour élaborer plus précisément le plan d'actions. Il convient donc de signer cette CTG avec la CAF pour la période 2023-2027.

Tourisme

Rapporteur : Dominique FEDIEU

9 - EPIC Office de Tourisme Margaux Médoc Tourisme – Désignation au sein du collège des élus [Adoption à l'unanimité]

Une modification de la liste des représentants du collège des élus appelés à siéger aux instances de l'EPIC est nécessaire compte tenu de défections.

10 - EPIC Office de Tourisme Margaux Médoc Tourisme - Modifications au sein du collège des socio-professionnels [Adoption à l'unanimité]

Une modification de la liste des représentants du collège des socioprofessionnels appelés à siéger aux instances de l'EPIC est nécessaire compte tenu de défections.

Sécurité/Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

11 - Correction de la délibération n°DL2023_0202_7 relative à la garantie d'emprunt accordée à la SPL TRIGIRONDE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La Caisse des Dépôts et Consignations demande des corrections de forme dans la délibération visée (garantie d'emprunt au profit de la SPL TRIGIRONDE).

12 - Rapport dans le cadre du contrôle analogue de la SPL TRIGIRONDE - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La CdC étant actionnaire de la SPL TRIGIRONDE, les élus du conseil communautaire doivent être informés, une fois par an, de l'activité de la SPL dans le cadre de l'obligation du contrôle analogue. Le contrôle analogue s'exerce sur 3 niveaux de fonctionnement : les orientations stratégiques, la gouvernance et vie sociale et l'activité opérationnelle. Ces éléments doivent être présentés par le(s) représentant(s) siégeant au Conseil d'Administration aux autres élus de l'EPCI.

13 - Convention de prestations intégrée pour la prise en charge du transport et du traitement des déchets secs par la SPL TRIGIRONDE dans le cadre de l'ouverture du centre de tri de Saint Denis de Pile - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le centre de tri de Saint Denis de Pile, porté par la SPL TRIGIRONDE dont la CdC est actionnaire, va ouvrir ses portes. La présente délibération permet la signature d'une convention de prestations intégrée avec la SPL pour le transport et le traitement des déchets secs.

14 - Rapport d'activité 2022 sur le service public de gestion et prévention des déchets - Adoption [Adoption à l'unanimité]

Les collectivités locales gestionnaires du service public de collecte et/ou traitement des déchets doivent rédiger chaque année un « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés » conformément au CGCT (art. D2224-1 et suivants) et au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant sur diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Eau/Assainissement

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

15 - Tarifs de l'eau potable - Approbation [Adoption avec 25 voix pour et 4 abstentions]

Les contrats de concession pour l'exploitation du service public de l'eau potable étant des contrats d'affermage à paiement par la collectivité, il y a lieu de définir les tarifs « collectivité » applicables aux abonnés à compter du 1^{er} janvier 2024.

16 - Tarifs de l'assainissement collectif - Approbation [Adoption avec 25 voix pour et 4 abstentions]

Le contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif étant un contrat d'affermage à paiement par la collectivité, il y a lieu de définir les tarifs « collectivité » applicables aux usagers à compter du 1^{er} janvier 2024.

17 - Tarifs de l'assainissement non collectif (SPANC) - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Pour couvrir les charges du SPANC qui dispose d'un budget annexe, la CdC doit arrêter les tarifs des redevances d'assainissement non collectif applicables sur le territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : Philippe DUCAMP

18 - Modalités de participation de la CdC aux frais de gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des communes membres - Année 2022 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La CdC reverse chaque année, pour les communes accueillant un ALSH au sein d'un bâtiment leur appartenant, une participation correspondant aux frais de gestion. Ce montant est calculé sur la base d'un coût moyen par enfant multiplié par la fréquentation moyenne journalière. Dans sa délibération n°2014-0612-115 en date du 6 décembre 2014, la CdC a indiqué que le coût par enfant serait réévalué chaque année à l'occasion du vote du budget et sur un indice INSEE du coût de la vie.

19 - Budget principal 2023 - Décision modificative n°2 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

20 - Budget ZA Cartillon 2023 - Décision modificative n°1 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

21 - Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes - Exercice 2023 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Monsieur le Trésorier a communiqué la liste des créances éteintes et des admissions non valeurs sur le budget principal, ainsi que sur les budgets annexes. Les montants sont approuvés.

22 - Tableau des effectifs - Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Afin de tenir compte des avancements de grade de l'année 2023, des promotions internes, des nominations et des modifications de durée hebdomadaire de travail, le tableau des effectifs est modifié à compter du 15 décembre 2023.

23 - RIFSEEP - Refondation des modalités de mise en œuvre - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les modalités de détermination du RIFSEEP actuellement en vigueur se révèlent insatisfaisantes. Un nouveau dispositif est approuvé, permettant notamment une meilleure prise en compte de la carrière et des spécificités de certains profils.

24 - Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat - Adoption [Adoption à l'unanimité]

Pour rappel, parmi les mesures de revalorisations salariales annoncées en juin dernier par le ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des contractuels. Cette prime a été prévue par un décret publié fin juillet pour les fonctions publiques d'Etat (FPE) et hospitalière (FPH). Un décret paru le 31 octobre 2023 est venu transposer cette mesure dans la Fonction Publique Territoriale et précise les conditions et modalités de versement de cette prime forfaitaire exceptionnelle. L'institution de cette prime et ses montants sont approuvés.

25 - Attribution de chèques cadeaux aux agents de la Communauté de Communes - Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la CdC souhaite permettre à ses agents de bénéficier de prestations sociales qui visent à améliorer leurs conditions de vie, notamment au titre d'événements particuliers. A cet effet, elle souhaite que les agents bénéficient de chèques cadeaux de Noël sur l'année 2023.

26 - Rapport Social Unique 2022 - Présentation [Adoption à l'unanimité]

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent élaborer annuellement un Rapport Social Unique (RSU) réunissant l'ensemble des données relatives à leurs ressources humaines. Ce rapport est établi au titre de l'année civile écoulée et fait l'objet d'une présentation à l'assemblée délibérante.

27 - Plan d'action pluriannuel 2023-2025 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Adoption [Adoption à l'unanimité]

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique institue un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Ce plan vient compléter le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes de la collectivité. Décliné en 5 axes, il vise à garantir l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines. Le plan pluriannuel 2023-2025 présenté est adopté.